



SECRETARIAT

AS/Cult (2019) CB 06

4 octobre 2019

À l'attention des membres de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Carnet de bord

de la réunion tenue à Strasbourg les 30 septembre, 1 et 3 octobre 2019

La Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, réunie à Strasbourg les 30 septembre, 1 et 3 octobre 2019 sous la présidence de Lord George Foulkes (Royaume-Uni, SOC) et de M. Bernard Fournier (France, PPE/DC),

Lundi 30 septembre 2019 de 14h à 14h40, en ce qui concerne :

- **L'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique** (Rapporteuse : Mme Nino Gogvadze, Géorgie, CE/AD) : a pris note de l'exposé des motifs, ensuite a adopté à l'unanimité un projet de résolution, approuvant ainsi le rapport ;
- **Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits** (Rapporteuse : Mme Inka Hopsu, Finlande, SOC) : a entendu la déclaration d'absence de conflit d'intérêts de la part de la rapporteure et a tenu une audition avec la participation de M. Nikola Puharić, Croatie, M. Ivan Djuric, Serbie, M. Bojan Stanković, Serbie, Mme Marigona Shabiu, Kosovo¹, et Mme Edina Hasanaga Cobaj, Monténégro, représentant-e-s de l'ONG Initiative des jeunes pour les droits de l'homme (YIHR - Youth Initiative for Human Rights), lauréate (*ex-aequo* avec Ilham Tohti) du Prix des Droits de l'Homme Václav Havel 2019 ;

Mardi 1 octobre 2019 de 8h30 à 10h, en ce qui concerne :

- **Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe** (Rapporteur : Lord George Foulkes, Royaume-Uni, SOC) : a examiné un avant-projet de rapport ;
- **Programme de travail de la commission :**

Projets de propositions de résolution et de recommandation : a adopté les deux propositions de résolution suivantes (textes en annexe), statuant aux conditions de quorum telles que définies à l'article 47.3 du Règlement :

- Le rôle de la culture et de l'éducation dans une nouvelle ère technologique, présentée par M. Constantinos Efsthathiou (Chypre, SOC),
- Transmission des compétences liées à l'artisanat traditionnel et au patrimoine, présentée par M. Andries Gryffroy (Belgique, NI) ;
- **Intelligence artificielle : le rôle de la culture et de l'éducation dans la nouvelle ère technologique** : a tenu un échange de vues avec la participation de M. Vladan Joler, Professeur au département des nouveaux médias de l'Université de Novi Sad et co-fondateur de la Fondation SHARE, Serbie ; et M. Vuk Ćosić, Expert en IA, culture et créativité, Slovénie ;

¹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

- **Composition des sous-commissions** : a approuvé les changements suivants :

Sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine :

- M. Bob de Brabandere (Belgique, NI) devient le remplaçant de M. Andries Gryffroy (Belgique, NI),
- M. Evaristos Stylianidis (Grèce, PPE/DC) devient membre et Mme Fotini Pipili (Grèce, PPE/DC) devient sa remplaçante ;

Sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport :

- M. Sos Avetisyan (Arménie, SOC) devient membre,
- M. Andries Gryffroy (Belgique, NI) devient membre et M. Christophe Lacroix (Belgique, SOC) devient son remplaçant,
- M. Theodoros Rousopoulos (Grèce, PPE/DC) devient membre et M. Alexandros Triantafyllidis (Grèce, GUE) devient son remplaçant ;

Sous-commission des médias et de la société de l'information :

- Mme Karin Brouwers (Belgique, PPE/DC) devient membre et M. Bob de Brabandere (Belgique, NI) devient son remplaçant,
- M. Alexandros Triantafyllidis (Grèce, GUE) devient membre et M. Theodoros Rousopoulos (Grèce, PPE/DC) devient son remplaçant ;

Mardi 1 octobre 2019 de 17h30 à 19h, en ce qui concerne :

- **Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, les 6-8 novembre 2019)** : a pris note des dates du prochain Forum mondial de la démocratie sur le thème « Information et démocratie » qui se tiendra les 6-8 novembre 2019 à Strasbourg ;
- **Il est temps d'agir : la réponse politique de l'Europe pour combattre la manipulation des compétitions sportives** (Rapporteur : M. Roland Rino Büchel, Suisse, ADLE) : a tenu une audition avec la participation de M. Vincent Ven, Chef de l'intégrité, Fédération internationale de football association (FIFA), Zürich, Suisse ; M. João Paulo Almeida, Directeur général, Comité National Olympique du Portugal, Lisbonne ; M. Claudio Marinelli, Agent du renseignement criminel, Bureau de lutte contre la corruption de la Direction de la criminalité organisée et émergente, Interpol, Lyon, France (via vidéo-conférence) ; M. Corentin Segalen, Coordinateur de la plateforme nationale française, Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL), Paris ; et M. Giancarlo Sergi, Secrétaire général, Système mondial de surveillance des loteries (GLMS) et Président de la fédération suisse de basketball, Lausanne, Suisse ;

Jedi 3 octobre 2019 de 8h30 à 10h, en ce qui concerne :

- **Élection du Bureau de la commission** : a élu par acclamation M. Frédéric Reiss (France, PPE/DC) Président, en son absence ;
- **Prix du Musée du Conseil de l'Europe** : a désigné M. Roberto Rampi (Italie, SOC) en tant que Représentant de la commission pour le Prix du Musée 2020 ;
- **Programme de travail de la commission** :

Renvois en commission et désignation de rapporteur-e-s : a désigné Lord George Foulkes (Royaume-Uni, SOC) rapporteur sur « La gouvernance du football et l'éthique : les affaires ou les valeurs ? » (Doc. 14447), et a entendu sa déclaration d'absence de conflit d'intérêts ;

Prolongation des renvois : a décidé de demander au Bureau de l'Assemblée de prolonger la validité des renvois suivants :

- « Menaces à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie des universités en Europe » (Doc. 14365) (Rapporteur : M. Koloman Brenner, Hongrie, NI) jusqu'au 30 avril 2020,
- « La gouvernance du football et l'éthique : les affaires ou les valeurs ? » (Doc. 14447) (Rapporteur : Lord George Foulkes, Royaume-Uni, SOC) jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- **De nouvelles formes de débat public sur les aspects éthiques des mutations rapides des sciences et des technologies** (Rapporteur : M. Stefan Schennach, Autriche, SOC) : a examiné un rapport d'expert et un document d'information avec des études de cas ;

- **Divers** : a désigné M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) pour représenter la commission le vendredi 4 octobre matin au débat de l'Assemblée sur « La conservation du patrimoine culturel juif » (Rapporteur : M. Raphaël Comte, Suisse, ADLE) ;
- **Menaces à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie des universités en Europe** (Rapporteur : M. Koloman Brenner, Hongrie, NI) : a examiné un rapport d'expert et a tenu une audition avec la participation de M. Terence Karran, Professeur principal et directeur de recherche, School of Education, Université de Lincoln, Royaume-Uni (via vidéo-conférence) ; M. Liviu Matei, Doyen de l'Université d'Europe centrale, Budapest (via vidéo-conférence) ; et M. Tony Gallagher, Doyen par intérim de la recherche, Faculté des arts, des sciences humaines et sociales, Université Queen's de Belfast ;

Jeudi 3 octobre 2019 de 14h à 14h30, en ce qui concerne :

- **La conservation du patrimoine culturel juif** (Rapporteur : M. Raphaël Comte, Suisse, ADLE) : a pris note qu'il n'y avait aucun amendement au projet de résolution et au projet de recommandation ;
- **Réponses du Comité des Ministres** :
 - a examiné les propositions de suivi de la réponse du Comité des Ministres (Doc. 14893) à la [Recommandation 2144 \(2019\)](#) « Gouvernance de l'internet et droits de l'homme », soumises par la Sous-commission des médias et de la société de l'information,
 - a pris note de la réponse du Comité des Ministres (Doc. 14962) à la [Recommandation 2149 \(2019\)](#) « La valeur du patrimoine culturel dans une société démocratique » et a demandé au rapporteur, Lord Alexander Dundee (Royaume-Uni, CE/AD) et à la Sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine de préparer une analyse avec, si nécessaire, des propositions de suivi, et d'en rendre compte à la commission ;

- **Programme de travail de la commission** :

Désignation de représentant-e-s pour les événements à venir :

a désigné, sans frais pour l'Assemblée :

- M. Luís Leite Ramos (Portugal, PPE/DC), Représentant de l'Assemblée auprès du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud), pour participer au Forum de Lisbonne 2019 du Centre Nord-Sud, les 28-29 novembre 2019 à Lisbonne ;

a désigné, sous réserve de la disponibilité des fonds :

- M. Roland Rino Büchel (Suisse, ADLE), Rapporteur sur « Il est temps d'agir : la réponse politique de l'Europe pour combattre la manipulation des compétitions sportives », pour participer à une réunion en comité restreint avec des membres du Parlement européen, le 25 novembre 2019, et à la Conférence « Diplomatie sportive de l'UE : perspectives de coopération avec les organisations internationales », le 26 novembre 2019, à Strasbourg,
- M. Roberto Rampi (Italie, SOC), Représentant de la commission pour le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, pour participer à la réunion du jury du Forum Européen du Musée (FEM), les 22-23 novembre 2019 à Portimão, Portugal ;

- **Prochaines réunions** : a pris note de la prochaine réunion de la commission à les 5-6 décembre 2019 à Paris.

La Sous-commission des médias et de la société de l'information (de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias), réunie à Strasbourg le 2 octobre 2019 de 14h à 15h, sous la présidence de Lord George Foulkes (Royaume-Uni, SOC), en ce qui concerne :

- **Élection du Bureau de la sous-commission** : a élu par acclamation Mme Maura Hopkins (Irlande, PPE/DC) Présidente, en son absence ;
- **Programme de travail de la sous-commission et priorités à venir** : a examiné les futures priorités de la sous-commission et a tenu un échange des vues avec la participation de M. Patrick Penninckx, Chef du Service de la société de l'information, DGI - Direction générale Droits de l'Homme et État de droit, Conseil de l'Europe ;
- **Suivi des Réponses du Comité des Ministres** : a examiné l'analyse de la réponse du Comité des Ministres (Doc. 14893) à la [Recommandation 2144 \(2019\)](#) « Gouvernance de l'internet et droits de l'homme » et a décidé de soumettre les propositions de suivi à la commission ;
- **Prochaine réunion** : a décidé de laisser à la Présidence de convoquer la prochaine réunion.

Roberto Fasino, Ivi-Triin Odrats, Dana Karanjac, Eugen Cibotaru

cc : Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur du Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directrice du Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe

Doc. ...
... octobre 2019

Transmission des compétences liées à l'artisanat traditionnel et au patrimoine

Proposition de résolution

Déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, conformément à l'article 25.2 du Règlement

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'industrialisation, le développement urbain, le tourisme de masse, la standardisation des styles de vie et des diverses formes de connaissances et compétences sont autant de composantes d'un contexte qui place les savoir-faire liés au patrimoine, aux métiers d'art et à l'artisanat traditionnel en position de vulnérabilité.

Dans le droit fil de la Résolution 2269 de l'APCE et de sa Recommandation 2148 (2019) sur « *La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel en Europe* », l'Assemblée pourrait envisager des mesures et incitations spécifiques nécessaires pour préserver les arts et artisanat traditionnels mais aussi pour les aider à s'ouvrir à l'innovation et à l'utilisation de nouvelles technologies. Il faudrait se donner l'ambition de permettre à l'artisanat traditionnel de se développer et d'évoluer avec son temps, au lieu de se retrancher avec rigidité dans des pratiques séculaires en s'efforçant de protéger ce secteur du patrimoine culturel immatériel.

L'artisanat est un gigantesque réservoir de compétences. La tendance au « faire soi-même » a ouvert de nouveaux espaces où technologies et créativité sont mises à profit pour réparer, réviser et remettre des produits au goût du jour, ou en faire de nouveaux. Il faut une formation ou un cursus d'enseignement adéquats pour garantir la préservation et la transmission de ces compétences et savoir-faire, mais aussi élargir leur gamme pour qu'ils deviennent une ressource d'avenir autant qu'un moyen d'innovation.

L'Assemblée pourrait recommander d'étendre les activités en cours dans le cadre de la Stratégie du patrimoine européen pour le 21^e siècle et de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) afin d'aider les Etats membres dans ce domaine.

Le rôle de la culture et de l'éducation dans une nouvelle ère technologique

Proposition de résolution

Déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, conformément à l'article 25.2 du Règlement

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les nouvelles technologies et leurs applications gommant les frontières entre l'humain et la machine, entre les activités en ligne et les activités hors ligne, entre le monde physique et le monde virtuel et entre le naturel et l'artificiel. Elle soulève des questions fondamentales : qu'est-ce que l'humain ? Quelles limites faut-il respecter pour préserver ce que nous pouvons qualifier d'humain ? Quelle sorte de société voulons-nous pour l'avenir et comment préparer la cohabitation de l'humanité avec des machines intelligentes ? Les citoyens devraient participer activement à la réponse à ces questions fondamentales et ne pas être soumis aux intérêts des entreprises.

Dans le cadre du suivi de la Recommandation 2102 (2017) de l'APCE sur « *La convergence technologique, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme* », l'Assemblée devrait étudier les moyens de renforcer la capacité de chacun d'engager une réflexion plus large non seulement en vue de réglementer les progrès de la science et de la technologie et leur application, mais aussi et surtout de remettre en question, au début du processus, leur nature, leur orientation et leur caractère acceptable et profitable pour la société dans son ensemble.

Les secteurs de la culture et de l'éducation, y compris les artistes, les personnes très engagées dans la culture, les associations, les institutions culturelles et les écoles, ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte, en encourageant, à l'aube de cette nouvelle ère technologique, la pensée critique et l'analyse éthique qui seront si fondamentales pour les citoyens, et particulièrement pour les jeunes, pour relever de nombreux défis dans le cadre d'un débat continu, ouvert et informé.

Il conviendrait d'élaborer des lignes directrices spécifiques pour aider les secteurs de la culture et de l'éducation à s'acquitter de cette tâche importante et les stimuler, en s'appuyant sur l'acquis du Conseil de l'Europe dans ces domaines, en particulier sur le Cadre des compétences pour une culture de la démocratie.